



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 18 JUILLET 2013

SPECIAL N ° 6 - JUILLET 2013

UT DIRECCTE 11

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Arrêté N °2013191-0020 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2ème section d'inspection du travail concernant madame Véronique ARRIGHI	1
Arrêté N °2013191-0021 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2ème section d'inspection du travail concernant monsieur André BOUBES	3
Arrêté N °2013191-0022 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2ème section d'inspection du travail concernant monsieur Guy AUGER	5
Arrêté N °2013191-0023 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 1ère section d'inspection du travail concernant madame ANGLES Rose- Marie	7
Arrêté N °2013191-0024 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 1ère section d'inspection du travail concernant monsieur ETIENNE Dominique	9
Arrêté N °2013191-0025 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 1ère section d'inspection du travail concernant madame MAZARS Céline	11
Arrêté N °2013191-0027 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 4 ème section d'inspection du travail à dominante agricole concernant madame EUGER Marie- Anne	13
Arrêté N °2013191-0028 - Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 4 ème section d'inspection du travail à dominante agricole concernant monsieur MONFILS Vincent	15



Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n°2013191-0020

**Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2^{ème}
section d'inspection du travail**

du département de l'AUDE

concernant

Madame Véronique ARRIGHI

L'Inspecteur du travail de la 2^{ème} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et de la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 1^{er} avril 2006, affectant madame ARRIGHI Véronique, contrôleur du travail, à la 2^{ème} section du département de l'AUDE.

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à madame ARRIGHI Véronique, contrôleur du travail, à l'effet de signer:

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne, le 10 juillet 2013

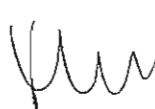
L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,

SARRAZY André



TOURET Evelyne



PERRIER Sonia



DEBLONDE Olivier



Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n° 2013191-0021

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2^{ème} section d'inspection du travail du département de l'AUDE

concernant

Monsieur Boubes André

L'Inspecteur du travail de la 2^{ème} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 1^{er} juillet 1999, affectant monsieur BOUBES André, contrôleur du travail, à la 2^{ème} section du département.

DÉCIDE

Article 1^{er} – Délégation est donnée à monsieur BOUBES André, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

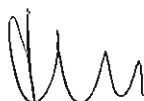
L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,

SARFAZY André



TOURET Evelyne



PERRIER Sonia



DEBLONDE Olivier



Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n° 2013191-0022

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 2^{ème} section d'inspection du travail à du département de l'AUDE

concernant

Monsieur AUGER GUY

L'Inspecteur du travail de la 2^{ème} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 01 décembre 2009, affectant monsieur AUGER Guy, contrôleur du travail, à la 2^{ième} section du département.

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à monsieur AUGER Guy, contrôleur du travail, à l'effet de :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité ,ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité ,prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

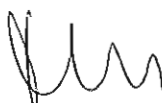
L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,

SARRAZY André



TOURET Evelyne



PERRIER Sonia

DEBLONDE Olivier





Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n°2013191-0023

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 1^{ère} section d'inspection du travail du département de l'AUDE concernant

Madame Rose-Marie ANGLES

L'Inspecteur du travail de la 1^{ère} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à 6 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 1^{er} janvier 1999, affectant madame Rose-Marie ANGLES, contrôleur du travail, à la 1^{ère} section du département (Carcassonne).

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à madame ANGLES Rose-Marie, contrôleur du travail, à l'effet de signer:

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité ,ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité ,prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

L'inspecteur du travail,



DEBLONDE Olivier

Les inspecteurs du travail, par intérim,



TOURET Evelyne

PERRIER Sonia

SARRAZY André





Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n° 2013191-0024

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 1^{ère} section d'inspection du travail du département de l'AUDE

concernant

Monsieur ETIENNE Dominique

L'Inspecteur du travail de la 1^{ère} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 12 janvier 1981, affectant monsieur Dominique ETIENNE, contrôleur du travail, à la 1^{ère} section du département de l'AUDE.

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à monsieur ETIENNE Dominique, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité ,ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité ,prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,


DEBLONDE Olivier


TOURET Evelyne

PERRIER Sonia

SARRAZY André





Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n°2013191-0025

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur

de la 1^{ère} section d'inspection du travail du département de l'AUDE

concernant

Madame Céline MAZARS

L'Inspecteur du travail de la 1^{ère} section de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à 6 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ième} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ième} section),

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu l'arrêté n° 04499720 en date du 23 novembre 2010 du ministère du travail, affectant madame Céline Mazars contrôleur du travail dans le département de l'AUDE (1^{ère} section)

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à madame MAZARS Céline, contrôleur du travail, à l'effet de signer:

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

L'inspecteur du travail,



DEBLONDE Olivier

Les inspecteurs du travail, par intérim,



TOURET Evelyne

PERRIER Sonia



SARRAZY André





Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n° 2013191-0027

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur de la 4^{ème} section d'inspection du travail à dominante agricole du département de l'AUDE

concernant

Madame EUGER Marie Anne

L'Inspecteur du travail de la 4^{ème} section à dominante agricole de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,

Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ème} section),

Vu la décision de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 01 janvier 2010, affectant Mme EUGER Marie Anne, contrôleur du travail, à la 4^{ème} section à dominante agricole du département.

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à madame EUGER Marie Anne, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,

-les demandes de vérification, la mise en demeure préalable ,l'arrêt temporaire de l'activité ,ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité ,prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le

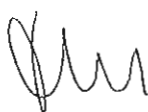
L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,

PERRIER Sonia



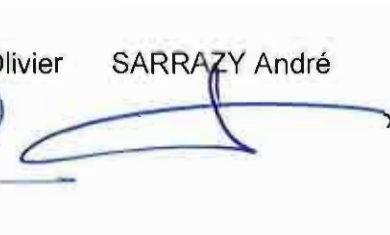
TOURET Evelyne



DEBLONDE Olivier



SARRAZY André





Ministère chargé du travail

Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc Roussillon

Décision n°2013191-0028

Délégation de signature de l'inspecteur du travail applicable dans le secteur

de la 4^{ème} section d'inspection du travail à dominante agricole

concernant

Monsieur MONFILS Vincent

L'Inspecteur du travail de la 4^{ème} section à dominante agricole de l'unité territoriale du département de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc Roussillon soussigné,
Les inspecteurs du travail par intérim.

Vu les articles L.4731-1,2 et 3, L. 8112-5, L8113-1, L8113-2, L8113-4, L8113-5 et R 4731-1 à 15 du code du travail,

VU la décision du directeur régional adjoint 2013147-0008 en date du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail dans le département de l'Aude,

Vu l'arrêté du 14 août 2001 du ministère du travail et la décision n° 1766 du 4 juillet 2013 du directeur de la DAGEMO de charger madame PERRIER Sonia d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} mai 2013 (section 4 à dominante agricole),

Vu l'arrêté du 12 juin 1998 du ministre du travail et la décision n°181 du 7 juillet 2008 du directeur de la DAGEMO de charger madame Touret Evelyne d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} juillet 2008 (3^{ème} section secteur hospitalier, médical et médico-social),

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2012 du ministre du travail de charger monsieur DEBLONDE Oliver d'une section d'inspection du travail à Carcassonne à compter du 1^{er} février 2013 (1^{ère} section),

Vu, l'arrêté n° 04837736 du 24 mai 2013, du ministre du travail de charger monsieur SARRAZY André d'une section d'inspection du travail à Narbonne à compter du 1^{er} juin 2013 (2^{ième} section),

Vu la décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aude en date du 04 mai 2010, affectant monsieur MONFILS Vincent, contrôleur du travail, à la 4^{ième} section à dominante agricole du département.

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mr MONFILS Vincent, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation de reprise des travaux ; prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité ,ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité ,prévus aux articles L.4731-2 et L.4732-3 du code du travail ;encas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2. – La délégation s'exerce sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Article 3. – L'inspecteur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Carcassonne le 10 juillet 2013

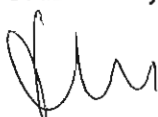
L'inspecteur du travail,

Les inspecteurs du travail, par intérim,

PERRIER Sonia



TOURET Evelyne



DEBLONDE Olivier



SARRAZY André

